PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
CE 9e JOUR D'OCTOBRE 2018, À 20H00

Étaient présents : Monsieur Michel Robert, maire
Madame Annie Houle, conseillère
Monsieur Denis Vallée, conseiller
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
Monsieur Réal Déry, conseiller
Monsieur Yvon Forget, conseiller
Monsieur Pascal Smith, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale et monsieur Jean-François Rousseau, directeur du Service de Sécurité Incendie assistaient également à la séance.

R-129-2018 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

R-130-2018 Adoption du procès-verbal du 11e jour de septembre 2018

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 11e jour de septembre 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le procès-verbal du 11e jour de septembre 2018 soit accepté tel que déposé.

R-131-2018 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période;

En conséquence, il est proposé par monsieur Denis Vallée, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et résolu que cette liste des comptes, au montant de 301 295.44$ soit acceptée tel que déposée.

Dépôt - Pétition
Le conseil municipal accepte le dépôt d'une pétition demandant la construction d'un terrain de soccer à 11 sur le territoire de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-132-2018 Rapport du C.C.L. du 24e jour de septembre 2018

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en loisirs tenue le 24e jour de septembre 2018;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Réal Déry et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-133-2018 Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. – Lassav Inc.

Considérant la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par monsieur Patrick Lasselle pour l'entreprise Lassav inc ;

Considérant que la demande d'autorisation concerne une aliénation et lotissement ainsi qu'une utilisation autre qu'agricole ;

Considérant que Lassav inc est propriétaire d'une du lot 6 070 570, d'une superficie de 8,644 hectares situé à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ;

Considérant que cette demande vise à assurer un accès au futur développement du périmètre d'urbanisation ;

Considérant que le lot visé par la demande est le lot no. 5 310 398, appartenant à madame Cécile Beauchemin ;

Considérant que la superficie visée par la demande n'est que de 3,622 mètres carrés ;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu procède actuellement à la modification de ses règlements d'urbanisme afin de rendre cette demande conforme à l'ensemble de la réglementation ;

Considérant que cette demande est sans impact défavorable en regard des activités agricoles existantes ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu d'appuyer la demande d'autorisation qui sera soumise à la CPTAQ par monsieur Patrick Lasselle pour l'entreprise Lassav inc.

R-134-2018 Décompte #1 – Travaux rue Val D'Or et montée Verchères

Considérant le rapport déposé par monsieur Luc Brouillette, relativement aux travaux réalisés jusqu'au 30 septembre 2018, par A.J.&L. Bourgeois Ltée ;

Considérant que pour donner suite à la vérification du décompte pour les travaux réalisés, monsieur Luc Brouillette recommande le paiement de 779 362.67$ toutes taxes incluses ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que le conseil accepte le décompte #1, et autorise la directrice générale à effectuer le paiement, tel que recommandé.

R-135-2018 Municipalité alliée contre la violence conjugale

Considérant que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu de proclamer Saint-Marc-sur-Richelieu, municipalité alliée contre la violence conjugale.

R-136-2018 Budget 2019 – Régie de l'A.I.B.R.

Considérant le dépôt du budget 2019 de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu ;

Considérant que ce budget doit être adopté par résolution, par chacune des municipalités membres de la Régie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Réal Déry, appuyé par monsieur Denis Vallée et unanimement résolu que les prévisions budgétaires de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu pour l'année 2019, soient adoptées tel que déposées.

R-137-2018 Conciliation bancaire – Rapport budgétaire comparatif

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que ce rapport soit accepté tel que déposé.

R-138-2018 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que la séance soit levée.

Michel Robert
Maire

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par la résolution R-131-2018, R-134-2018 et R-136-2018.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 10e jour d'octobre 2018.

Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale